



CIRCULAIRE N° 3532

DU 20/04/2011

CIRCULAIRE	Informative	Administrative	Projet
OBJET	PROJET PILOTE CELLULE BIEN-ÊTRE – APPEL À CANDIDATURE		
DESTINATAIRE	Directions CPMS SPSE	Fondamental et secondaire Ordinaire et spécialisé	
RÉSEAUX	Tous		
PÉRIODE	Années 2011-2012 ; 2012-2013		
ÉMETTEUR	Cabinet de Marie-Dominique SIMONET		
SIGNATAIRE	Marie-Dominique SIMONET - Fadila LAANAN		
CONTACT	Etienne JOCKIR (etienne.jockir@gov.cfwb.be) et Anne-Pascale EPPE (anne-pascale.eppe@gov.cfwb.be)		
DOCUMENTS À RENVOYER	OUI		
DATE LIMITE D'ENVOI	18 mai 2011		
NOMBRE DE PAGES	12 pages		
MOTS-CLÉS	Cellule bien-être – Projet PILOTE – Candidature		

Pour information :

- Au service général de l'inspection
- Aux organisations syndicales
- Aux Fédérations des Associations de Parents.
- À Monsieur le Ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'Enseignement ;
- À Madame et Messieurs les Gouverneurs ;
- À Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des écoles fondamentales ordinaires et spécialisés libres subventionnées ;
- Aux Directions des écoles fondamentales ordinaires et spécialisés organisées ou subventionnées par la Communauté française ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des écoles secondaires ordinaires et spécialisés libres subventionnées ;
- Aux Directions des écoles secondaires ordinaires et spécialisés organisées ou subventionnées par la Communauté française ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs ;
- Aux directions des CPMS ;
- Aux directions des SPSE.

Projet-pilote « Cellules Bien-être » : appel à candidature

En tant qu'acteurs de 1^{ère} ligne de l'école vous connaissez la réalité du terrain. Chaque jour des propositions vous arrivent, portant sur des thématiques extrêmement diversifiées. L'école est envahie par les problèmes de société. Les plans d'actions et les intervenants sont très nombreux, ce qui provoque un encombrement des mesures et des dispositifs. Hier, la lutte contre la violence ou la prévention du suicide et des assuétudes ; aujourd'hui l'EVRAS ou l'éducation au respect de l'environnement ; demain, le cyber-harcèlement ou d'autres thématiques. Tout le monde a son mot à dire sur ce qu'il faudrait mettre en place, sur la manière dont l'école et particulièrement les enseignants, devrait s'y prendre. Les assemblées consultatives, les experts, chacun dans leur domaine, multiplient leurs recommandations, vous invitant la plupart du temps, à mettre en priorité la thématique qui les occupe.

Personne ne contestera la pertinence de mettre en place des dispositifs de prévention du suicide, des assuétudes (tabac, alcool, drogue, jeux,...), des jeux d'évanouissement (type « jeu du foulard ») ou des jeux violents. Personne ne contestera non plus l'importance du rôle de l'école dans ces dispositifs de prévention et d'éducation. Et l'école est aussi sollicitée en matière de citoyenneté, de développement durable, de l'éducation au respect de l'environnement, de l'égalité des chances et de l'égalité des genres, du surendettement,... et la liste est loin d'être exhaustive. Sans oublier non plus que vous êtes invités à vous re-centrer sur les compétences de base.

Comment répondre à toutes ces sollicitations ? Faut-il le faire ? Comment établir des priorités ? Quels sont les besoins spécifiques à votre école ? Quelles ressources (internes et externes) mobiliser ? A qui s'adresser ? Comment articuler les différentes interventions pour qu'elles se complètent et soient cohérentes ? Comment distinguer le rôle de chacun des partenaires tout en respectant la spécificité de chacun ? Quel sens donner à l'ensemble de cette démarche éducative et préventive ?

Voilà le genre de questions concrètes que vous serez amenés à aborder, en équipe, dans le cadre des cellules bien-être, avec l'aide d'un service d'accompagnement et lors de rencontres avec d'autres participants au même projet-pilote.

Ce projet ne consiste pas à créer une structure supplémentaire mais à lancer une nouvelle dynamique d'école en articulant les différents acteurs et intervenants.

En vous installant au cœur du processus, il entend vous redonner confiance en tant qu'acteurs de l'enseignement en reconnaissant vos compétences et le rôle essentiel que vous et votre équipe exercez dans la réussite des politiques

éducatives. Les Ministres seuls, même bien entourés et bien conseillés, ne peuvent pas grand-chose. Afin de rencontrer les missions de l'école, il est primordial d'identifier ensemble les problèmes, de construire ensemble les solutions et d'évaluer ensemble leur mise en œuvre dans un dialogue sans cesse renouvelé.

Pour développer une action efficace, les enseignants et les chefs d'établissement doivent pouvoir se concentrer sur leurs missions et compter sur le soutien des partenaires internes et externes.

Nous faisons le pari qu'un élève bien dans sa peau sera moins turbulent et moins violent, que la vie sociale de la classe en sera améliorée. Il sera davantage concentré et motivé. Il décrochera moins de l'école et ses résultats s'en trouveront améliorés, enclenchant ainsi une spirale positive bénéfique pour tous.

Retourner au cœur de ce qui vous anime pour en dégager des points de repère nécessaires à l'élaboration et à l'institutionnalisation de politiques articulées et cohérentes, voilà ce que nous appelons un projet responsable, créatif et innovant.

C'est ce défi-là que nous vous invitons à relever ensemble.

—

Vous avez été nombreux à répondre à notre invitation aux séances d'information sur le projet pilote « Cellule Bien-être » et nous vous en remercions. Beaucoup d'entre vous ont exprimé leur enthousiasme par rapport à ce projet, d'autres des réflexions ou des questions qui ont permis au projet de grandir.

Il est l'heure aujourd'hui de l'appel à candidature que vous trouverez en annexe.

Le projet-pilote « Cellules bien-être » s'adresse à tous les établissements scolaires de la Communauté française, de tous types d'enseignement, de tous niveaux et de tous réseaux.

L'expérience pilote consiste en la mise en place, à titre expérimental, dans les établissements scolaires qui le souhaitent, de 60 « Cellules bien-être » pendant les années scolaires 2011-2012 et 2012-2013. Ces établissements scolaires bénéficieront d'un accompagnement méthodologique assuré par des opérateurs d'accompagnement issus de divers secteurs (Santé, Jeunesse, Aide à la Jeunesse,...).

Pour constituer ces cellules expérimentales, nous partirons prioritairement des acteurs qui souhaitent développer une action de promotion du bien-être à l'école, mais qui éprouvent des difficultés dans la dynamisation d'une équipe reconnue et institutionnalisée au sein de l'établissement scolaire. ***Notre projet est de construire avec eux une politique de prévention globale et durable et de les accompagner dans la mise en projet de l'ensemble de la communauté éducative par la mobilisation d'une équipe (reconnue et institutionnalisée) plutôt que par des initiatives individuelles.***

Le projet s'enracinera dans les réalités locales (les questions telles qu'elles se posent au quotidien, les besoins concrets, les ressources disponibles ou mobilisables,...) pour s'élargir progressivement (mise en réseau) au niveau provincial et à l'ensemble de la Communauté française. Des rencontres provinciales entre acteurs « locaux » permettront de faire émerger, non pas des recommandations ou des injonctions quant à la manière de faire, ni même des bonnes pratiques¹, mais des points de repères et des dispositifs concrets qui facilitent la construction, la mise en œuvre et l'évaluation d'une politique de promotion du bien-être à l'école. Ces rencontres seront organisées régulièrement par le Service de Santé communautaire APES-ULg et les administrations, en collaboration avec les Cabinets ministériels concernés.

¹ De nombreuses recommandations et « bonnes pratiques » pertinentes existent et peuvent servir de point d'appui à la mise en œuvre des projets mais les rapports d'experts soulignent qu'elles sont rarement mises en œuvre « à cause des résistances des acteurs de terrain ». Le point de départ proposé ici est, à l'inverse, le contexte spécifique de chaque établissement scolaire. En partant des ressources et des besoins « locaux », le dispositif « Cellules bien-être » (CBE) devrait encourager et faciliter

§ l'appropriation par les acteurs de terrain des recommandations

§ l'adaptation des « bonnes pratiques » aux spécificités de l'établissement scolaire

§

40 autres établissements « expérimentés » participeront également à ces rencontres, sans pour autant bénéficier d'un accompagnement « local ». Il existe en effet bon nombre d'initiatives intéressantes qui fonctionnent déjà dans les écoles de la Communauté française. Il ne s'agit pas ici de tout réinventer, mais de pouvoir s'appuyer sur ce qui existe déjà. Ces établissements qui sont déjà dans la dynamique proposée (même si cela ne s'appelle pas « cellule bien-être ») participeront au dispositif. Les questionnements et les pratiques des uns et des autres viendront alimenter leurs réflexions et questionner leurs pratiques, même si ils ne sont pas au même niveau d'avancement de leur projet.

Comme annoncé, les 100 établissements retenus, qu'il soit ou non « accompagnés » bénéficieront d'un subside de fonctionnement par année scolaire.

Nous concevons cet accompagnement sous forme de proposition, laissant une marge de manœuvre importante aux acteurs locaux, tant en matière de contenus que de dispositifs. La mise en réseau de ces acteurs, par province, permettra d'identifier des freins, des obstacles quant à la construction des cellules bien-être et aussi de faire émerger des leviers, des facilitateurs et d'élargir le champ des possibles. Au delà d'un recueil de bonnes pratiques, des dynamiques de travail pertinentes pourront ainsi être mises en évidence et valorisées.

L'objectif général est de faire émerger, au départ de vos pratiques, des points de repère, des balises quant à la mise en œuvre et l'institutionnalisation de Cellules « bien-être » au sein des établissements scolaires.

L'articulation entre le local et le global étant la clé de voûte de ce présent projet, des rencontres seront également régulièrement organisées pour les opérateurs d'accompagnement.

L'appel à candidature peut être complété par n'importe quel acteur scolaire de 1^{ère} ligne, qu'il soit chef d'établissement, enseignant, éducateur, membre des équipes des Centres PMS et des Services PSE qui souhaite développer une action de promotion du bien-être à l'école. L'objectif est de construire avec l'ensemble de ces acteurs une politique de prévention globale et durable et de les accompagner dans la mise en projet de l'ensemble de la Communauté éducative par la mobilisation d'une équipe reconnue et institutionnalisée plutôt que par des initiatives individuelles (ex : un chef d'établissement qui souhaite rentrer une candidature, mais dont l'équipe éducative est déjà très sollicitée, ou à l'inverse, un ou deux enseignants qui ont un projet « Cellule Bien-être » mais dont le chef d'établissement a d'autres priorités).

Le lieu d'ancrage de ce projet pilote étant l'établissement scolaire, toute candidature devra nécessairement recevoir l'aval du chef de l'établissement dans lequel la « Cellule Bien-être » sera développée, mais la personne de contact peut être un autre acteur de 1^{ère} ligne de l'école.

Votre candidature sera envoyée, par courriel **et** en version papier (sur laquelle figurera le visa du chef d'établissement) à :

Monsieur Khalid BAJHAOUI

Rue Adolphe Lavallée, 1 (bureau 3F343)

1080 BRUXELLES.

khalid.bajhaoui@cfwb.be

Les candidatures seront impérativement clôturées le 18 mai 2011 à 16H00.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de Madame Anne-Pascale EPPE (anne-pascale.eppe@gov.cfwb.be) et de Monsieur Etienne JOCKIR (etienne.jockir@gov.cfwb.be)

La procédure de sélection sera assurée par le Comité opérationnel, composé des représentants des deux Cabinets (Enseignement et Santé), des représentants des deux Administrations concernées (DGEO et DG Santé) ainsi que l'Apes-ULg, Service communautaire de Promotion de la Santé chargé de l'accompagnement du projet au niveau global.

Dans un premier temps, une distinction sera opérée entre les établissements qui sollicitent un accompagnement (A) et ceux qui ne le sollicitent pas (B). Ensuite, une sélection par localisation, types, niveaux et réseaux sera effectuée. L'objectif visé est de favoriser une répartition diversifiée des projets. Si plusieurs établissements répondent aux mêmes critères, un choix sera effectué à l'aide d'un logiciel spécialisé qui traitera les dossiers en fonction de mots clés.

Les établissements retenus dans le cadre de ce projet pilote recevront la notification pour la fin de l'année scolaire.

Parce qu'il y a autant de besoins, de ressources et de priorités qu'il y a d'établissements scolaires en Communauté française, nous vous invitons à créer votre « Cellule Bien-être », qui prendra la forme et les couleurs que vous lui donnerez en réponse aux situations que vous rencontrez. Nous vous invitons donc à prendre connaissance de cet appel à candidature dans lequel votre imagination et votre créativité trouveront la place qui leur revient.

**La Ministre de l'Enseignement
obligatoire et de Promotion
sociale**

**La Ministre de la Culture, de
l'Audiovisuel, de la Santé et de
l'Égalité des Chances**

Marie-Dominique SIMONET

Fadila LAANAN